

BUREAU DE LA CONVERSION ET DES LITIGES MINIERS

ANNEXE : LISTE PUBLIQUE DES TITRES EXPIRÉS

DATE : Le 16 février 2012

PAGE : 1 de 1

RÉGION DE : Sherbrooke

La décision ministérielle 32-21047 révoquant la concession minière n° 410 située dans le canton de Montauban (Feuillet SNRC 311/16), deviendra exécutoire le 20 mars 2012.

Ce territoire sera disponible à la désignation sur carte selon les délais prévus à l'article 288 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1), sauf s'il y a appel en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les mines*.

PRÉPARÉ PAR: *Briquette Dionne*

APPROUVÉ PAR: *[Signature]*

DATE : *2012-02-16*